

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 9 (1917)
Heft: 1

Artikel: La Conférence internationale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Conférence internationale

Nous avons brièvement informé nos lecteurs, dans le dernier numéro de la *Revue syndicale*, que la Conférence syndicale internationale, convoquée pour le 11 décembre à Berne, a été remise à une date ultérieure.

Deux conférences des pays scandinaves, l'une les 21 et 22 octobre à Stockholm, l'autre les 10 et 11 novembre à Copenhague, ont été la cause directe de ce renvoi. A ces deux conférences, on arriva à la conclusion que la convocation de la conférence était prématurée, premièrement, parce que la question d'un programme de paix n'avait pas encore été suffisamment étudié et préparé et, deuxièmement, parce que tous les pays adhérant à l'U. S. I. ne pourraient y prendre part.

Indépendamment de ces décisions, l'Union suisse des fédérations syndicales envoya le 11 novembre une lettre à l'U. S. I., dans laquelle elle exprima de même ses scrupules contre la convocation de la conférence le 11 décembre déjà, principalement pour les mêmes raisons émises par les représentants des pays scandinaves.

Les Scandinaves ont en outre hésité à donner leur assentiment à la convocation de la conférence en Suisse, parce qu'ils ont l'opinion qu'un des pays scandinaves serait plus à la portée des participants des différentes nations. Il est vrai que l'on a pu persuader ces camarades que leur point de vue était sans fondement.

La lettre de l'U. S. I., dans laquelle le renvoi de la conférence est annoncé, contient le passage suivant: « La conférence de Leeds a créé, à Paris, un bureau international de correspondances. » Ce bureau envoya le 27 septembre une circulaire à toutes les centrales nationales, dans laquelle il communiquait les décisions de la conférence de Leeds concernant la protection de la classe ouvrière lors des négociations de paix. Les centrales nationales sont invitées à donner leur approbation à ces décisions ou à envoyer leurs propositions de modification au bureau de correspondances à Paris.

L'Union suisse des fédérations syndicales a aussi reçu en son temps cette circulaire,¹⁾ mais elle n'a pas pu lui donner suite parce que le contact avec les proposants faisant défaut et que le poste de secrétaire de notre Union était vacant. Par contre, il ressort d'une deuxième lettre de l'U. S. I., du 17 novembre, que les pays scandinaves se sont occupés des décisions de Leeds. Il est dit entre autres dans cet écrit: « La conférence scandinave de Stockholm ainsi que celle des 10 et 11 novembre à Copenhague a chargé le bureau de l'U. S. I., de préparer les décisions de

Leeds pour être examinées à une conférence syndicale internationale. *Ce sera fait le plus tôt possible.* »

Le bureau de l'U. S. I. est donc prêt à accepter les décisions de Leeds comme base de délibérations de la conférence syndicale internationale. Mais cette conférence, peut-elle être convoquée avec quelques chances de succès? Nous avons cité dans l'un des derniers numéros un article du secrétaire des métallurgistes belges, Gaspard, dans lequel ce dernier combat sans réserves l'envoi de délégations à une conférence convoquée par le bureau de l'U. S. I. Dans les numéros 11/12 de la *Revue syndicale*, le camarade —u prévient les neutres de ne pas se laisser entraîner à la remorque du président de l'U. S. I., K. Legien.

Un autre Belge, le secrétaire des ouvriers métallurgistes Longville, à Anvers, adressa au président de la centrale nationale de Hollande, le camarade Oudegeest, une lettre ouverte, dans laquelle il remercie chaleureusement les Hollandais pour leur aide et soumet en même temps dix questions à K. Legien, questions auxquelles celui-ci doit répondre « sans détours ». Ces questions concernent l'attitude des fédérations syndicales allemandes envers l'invasion, les contributions, le travail de guerre et les déportations des ouvriers belges en Allemagne.

Il nous semble cependant que Longville approuve en principe la participation à la conférence. Il dit dans sa lettre: « La commission syndicale des fédérations belges n'aura sans doute pas l'occasion d'envoyer quelqu'un à Zurich (Berne); je n'ai sans doute pas besoin d'expliquer ici les raisons de politique générale qui seront cause de cet empêchement. Les dirigeants des syndicats belges, qui habitent encore la Belgique, ne seraient d'ailleurs pas en mesure d'exprimer librement leurs sentiments et leurs pensées à Berne. Cela pour la raison toute simple que, lors de leur retour, ils auraient peut-être l'honneur d'entrer en relations avec le général Bissing qui n'hésiterait pas à les envoyer réfléchir derrière les barreaux d'une prison... »

La Suisse n'a actuellement aucun contact avec l'Angleterre, mais il faut admettre que les Anglais auront la même attitude que les Français. La centrale syndicale italienne a proposé elle-même, à la Suisse, la convocation d'une conférence; on peut donc conclure qu'elle est d'accord pour le maintien de l'U. S. I.

Les décisions de Leeds mêmes ne peuvent nullement être considérées comme un refus de reprendre sur une large base les relations internationales futures. Bien au contraire. Il faut seulement se demander comment on pourrait amener une entrevue à laquelle les représentants des deux groupes de puissances pourraient assister.

¹⁾ Voir *Revue syndicale*, N° 10 (octobre 1916).

Tous nos efforts, c'est-à-dire ceux de la centrale syndicale suisse, doivent tendre à éclaircir la situation et, si possible, amener une entente. L'invitation de la C. G. T. de Paris, à assister à leur conférence nationale, des 24 et 25 décembre à Paris, fut très opportune, considérée à ce point de vue. Du reste, le comité de l'U. S. F. S. a répondu à cette invitation en envoyant un de ses membres, le camarade E. Ryser. Il est chargé, dans la mesure où il convient de le faire, de se renseigner spécialement sur l'attitude que la C. G. T. compte prendre envers l'U. S. I. Les questions dont il s'agit plus particulièrement, peuvent être formulées comme suit:

1° La C. G. T. est-elle en principe *pour* le maintien des relations syndicales internationales, inclusivement les puissances centrales?

2° La C. G. T. assistera-t-elle à une conférence internationale de l'U. S. I., si cette conférence a lieu dans un pays neutre?

3° Si la C. G. T. envoie une délégation à une telle conférence, se soumettra-t-elle aux décisions prises, même si elle n'est pas entièrement d'accord avec celles-ci?

4° La C. G. T. est-elle prête, pour le cas où elle ne pourrait même pas assister à une conférence qui aurait lieu dans un pays neutre, à soumettre aux délibérations de cette conférence ses propositions sur le maintien, la nouvelle formation et les tâches les plus prochaines de l'U. S. I., le siège du secrétariat, etc.?

5° La C. G. T. est-elle prête, pour le cas où le siège de l'U. S. I. serait transféré en Suisse ou dans un autre pays neutre, à supprimer de suite le bureau de correspondances créé selon les décisions de Leeds et à remplir toutes ses obligations envers l'U. S. I.?

Si les réponses à ces questions sont affirmatives en principe, le maintien ultérieur de l'U. S. I. sera assuré. Les neutres se chargeront de certains sacrifices qui leur seront peut-être demandés, pour garantir la possibilité d'une activité efficace et d'une direction uniforme. Nous admettons que la direction actuelle de l'U. S. I. sera assez prévoyante pour donner son assentiment à une solution qui tiendra compte des dispositions dans les pays de l'Entente.

Alors seulement la discussion des propositions de Leeds pour un programme lors des négociations de paix auront une importance pratique non seulement pour les ouvriers des nations belligérantes, mais aussi pour ceux des pays neutres.

§2

Misères économiques

(C. S.) Une « note » allemande présentée l'été dernier, dont le contenu n'a jamais été connu exactement, nous menaçait d'une réduction des

matières premières si la Suisse ne livrait pas une certaine quantité de marchandises emmagasinées dans différentes villes de notre pays. Cette demande eût été compréhensible si la Suisse produisait elle-même les denrées réclamées. Mais comme elle les importe de l'étranger, soit des pays de l'Entente ou d'outre-mer, il fut nécessaire d'entrer en pourparlers avec les gouvernements de l'Entente pour obtenir la permission d'exporter. Les Etats de l'Entente ont manifesté la ferme intention d'isoler les puissances centrales du marché mondial par un blocus toujours plus intense, afin de les vaincre par la famine. Ils refusèrent donc l'autorisation demandée. Il fallut que les délégués suisses, lors des pourparlers avec l'Allemagne, cherchent une autre base permettant un accord. S'ils voulaient assurer à la Suisse l'importation ultérieure de houille, de fer et d'acier, de sucre et autres denrées alimentaires provenant de l'Allemagne ou transitées par elle, ils devaient accorder des compensations. Comme celles-ci ne pouvaient être obtenues des pays de l'Entente, on eut recours aux produits indigènes. Ce n'est pas très réjouissant, la Suisse n'ayant vraiment rien de superflu. Malgré toutes les difficultés, un accord put intervenir. L'Allemagne continua à nous envoyer de la houille et du fer; elle s'engagea à nous livrer, en outre, quelques milliers de wagons de pommes de terre, tandis que la Suisse donnait en échange des produits du lait et du bétail.

Cette affaire était à peine solutionnée, que l'Italie envoya une autre note, menaçant la Suisse de la cessation des livraisons d'œufs, de bestiaux d'abattoir, etc., quoique la livraison de ces produits ait été compensée jusqu'ici principalement par l'exportation de bois et de déchets de métaux. Lors des négociations qui durent avoir lieu à cette occasion, la Suisse dut céder de nouveau. L'entente qui se fit exige de la Suisse qu'elle livre du bétail d'élevage en compensation du bétail d'abattoir, sans que la quantité de marchandises envoyée jusqu'ici à l'Italie soit réduite. Malgré cela, les importations de l'Italie furent fortement réduites. Il s'agit principalement d'œufs, de viande fumée et de porcs. L'importation d'œufs est réduite à un quart, celle des porcs de 4000 pièces par mois à 1600.

A peine les relations de la Suisse et de l'Italie étaient-elles réglées, qu'une nouvelle note de la France et de l'Angleterre fut présentée, dont le contenu, de nouveau tenu secret, doit cependant être considéré comme un contre-coup de l'accommodement allemand-suisse. Si, par ce dernier, la Suisse avait dû concéder que les maisons travaillant pour l'Entente ne recevraient plus de matières premières, que la Suisse ne livrerait plus à l'Entente de matériel de guerre fabriqué